



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 25640

## Texte de la question

Mme Monique Collange attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels administratifs de catégorie C de l'éducation nationale. Ceux-ci sont actuellement répartis dans les deux corps d'agents administratifs (E 2 et E 3) et d'adjoints administratifs (E 4, E 5 et NEI), mais, quel que soit leur corps, il exercent les mêmes métiers, ont les mêmes responsabilités, se voient confier indifféremment les mêmes tâches et sont interchangeable en fonction des besoins. La seule différence réside dans leur salaire. Ces deux corps ne se justifient donc plus et l'audit du dispositif OMEGA, réalisé en 1995, concluait à la fusion en un seul corps des agents et adjoints administratifs. Elle lui demande donc si, à court terme, il envisage de constituer un seul corps pour les personnels administratifs de son ministère.

## Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a, en effet, conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Monique Collange](#)

**Circonscription :** Tarn (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25640

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 février 1999, page 1011

**Réponse publiée le :** 15 mars 1999, page 1576